

## Edito

Depuis l'imposition des nouvelles mesures pour 2018 en termes de lutte contre la BVD et l'IBR, j'entends lors de réunions d'éleveurs/engraisers ou lis dans la presse agricole des témoignages de détenteurs de bétail découragés, amers, voire en colère, face à ce qu'ils perçoivent avant toute autre considération comme des contraintes sanitaires superflues et 'sommées toutes'... trop coûteuses, en temps, en énergie, en argent.

L'un annonce la disparition des engraisers occasionnels en raison de règles jugées trop contraignantes, notamment à cause du programme de lutte contre l'IBR, récemment adapté à des fins d'éradication totale.

Lui faisant écho, l'autre impute à l'ARSIA, entre autres responsables, sa décision imminente de stopper son activité d'engraisier 'pâturier' - voire y englobe nombre d'autres éleveurs - invoquant pêle-mêle : prises de sang, laborieuses opérations de vaccination, frais vétérinaires, contraintes administratives toujours plus chères alors que les primes s'amenuisent d'année en année, et pour clôturer le tout, concurrence inégale de bêtes importées d'outre atlantique et totalement 'naïves' de statuts I2, I3, ... et autres non IPI. « Dégouté », s'estime-t-il.

Dans la foulée de ces critiques, la réputation de notre institution et du sérieux avec lequel nous nous efforçons de garantir la bonne santé des troupeaux wallons est parfois mise à mal.

Je tiens à le rappeler d'emblée : la législation est élaborée par les autorités compétentes au niveau fédéral (SPF et AFSCA), en concertation étroite avec le secteur et tous ses représentants (FWA, Boerenbond, syndicats vétérinaires, syndicats des négociants en bétail, DGZ et ARSIA). Chaque partenaire est donc bien au courant des évolutions avant publication officielle des arrêtés royaux.

Nos deux missions principales, la garantie de la traçabilité et l'encadrement sanitaire, sont toutes deux assurées dans l'intérêt de la profession et de la collectivité. Les autres points critiques évoqués par les éleveurs mécontents ne relevant pas de notre compétence, je n'évoquerai pas ici la position de nos politiciens qui ne peuvent que tenir compte de l'avis éclairé de leurs conseillers.

Nous toutes et tous, éleveuses et éleveurs, savons que les animaux - et les humains - sont sensibles à de nombreux germes, responsables parfois de contaminations croisées pouvant déboucher sur de gros problèmes de santé publique. C'est pour nous protéger de ces risques que des associations telles que la nôtre ont été créées il y a plus de 80 ans : mourir en nos contrées d'une intoxication alimentaire est devenu fait exceptionnel.

En termes d'IBR, le risque de santé publique est certes inexistant, l'incidence économique sur la rentabilité des élevages est par contre très importante, et ce virus a posé de sérieux problèmes à l'ensemble de nos élevages, des décennies durant.

Nous vivons dans un monde où le commerce est très actif, avec de nombreux échanges de bovins à travers l'Europe et dans le monde entier. Notre région est d'ailleurs exportatrice des plus beaux fleurons de notre élevage. Pour pouvoir s'exporter plus aisément, notamment vers les pays limitrophes de la Belgique et de la Wallonie, nos productions bovines ont dû répondre à certains critères sanitaires de plus en plus contraignants, parce que certaines régions se trouvaient plus en avance que nous dans leurs différents programmes de lutte contre les maladies animales, et que cela aurait causé une limitation du marché intra-communautaire pour nos exportateurs.

C'est donc aussi pour cette raison qu'une lutte IBR a été initiée largement en 2007 et rendue obligatoire en 2012, et qu'elle aborde maintenant une nouvelle phase, d'autant plus essen-

tielle que les résultats favorables sont à ce jour très nets et que l'objectif d'éradication totale est en voie d'être atteint grâce à la collaboration des éleveurs motivés et attentifs. La mise en application pratique de cette législation sur le terrain est également débattue et approuvée par notre conseil d'administration, majoritairement composé d'éleveurs et détenteurs professionnels et de représentants des syndicats agricoles et vétérinaires.

D'un côté, les « petits » détenteurs hobbyistes, en raison du nombre peu élevé de leurs animaux, ne comprennent pas pourquoi ils doivent subir les mêmes contraintes que les « gros » éleveurs. De l'autre, ces éleveurs professionnels ne comprennent pas pourquoi nous « traînons » à rappeler à l'ordre les quelques récalcitrants, qui depuis 10 ans de lutte n'ont toujours rien fait pour obtenir un statut sanitaire correct, et leur font courir un risque de recontamination.

Si nous savons ces contraintes et les frais qu'elles engendrent, nous sommes quant à nous confrontés à l'enjeu de maintenir un bon niveau sanitaire de nos élevages au niveau global, sans pouvoir toujours tenir compte d'une approche individuelle, car inconciliable avec l'intérêt de tous. J'en appelle donc à la réflexion, la prise de conscience et, en définitive, au civisme de chacune et chacun.

Notre association et ses représentants ménagent, dans leurs multiples activités, des temps d'échanges avec les éleveurs et ne manquent pas de se déplacer jusqu'à eux, notamment lors des six commissions d'accompagnement programmées en cette fin d'hiver. Notez les dates et lieux ci-dessous, et en tant qu'éleveur et/ou délégué, venez nous rejoindre et échanger les idées dans une démarche constructive et conviviale.

Bonne lecture,

Jean Detiffe, Président de l'Arsia

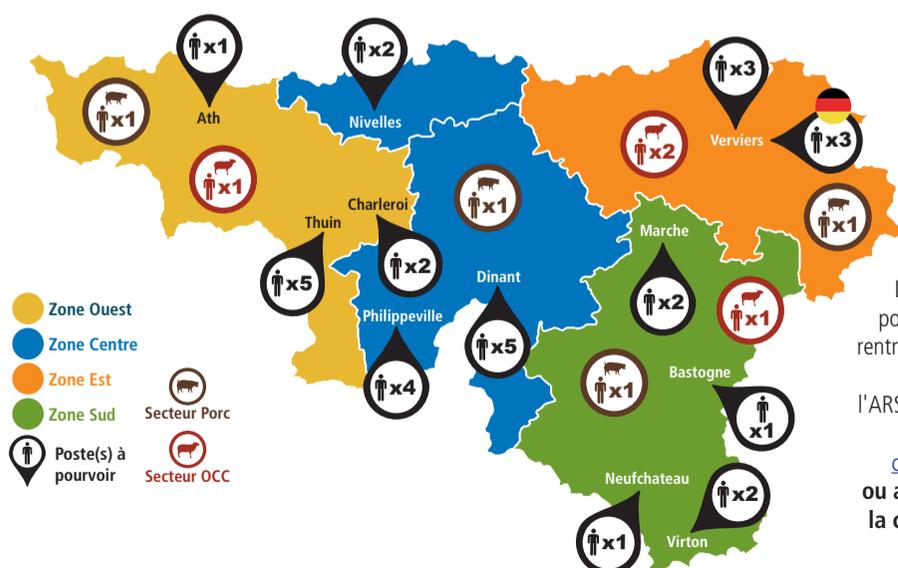
## Devenir délégué à l'Arsia

En marge des commissions d'accompagnement qui se dérouleront prochainement (voir ci-contre), des postes de délégués sont à pourvoir.

### Quel est le rôle du délégué ?

- Vous représentez les éleveurs et êtes le relais du terrain.
- Vous participez à la définition de la stratégie de l'association en communiquant les besoins et problématiques des éleveurs.
- Vous participez à la gestion financière de l'association (approbation des comptes) lors de l'Assemblée Générale.

Via l'Arsia Echos, revue périodique, vous recevrez les actualités de l'ARSIA en primeur.



Les candidatures pour les postes de délégués doivent rentrer par écrit, **avant le 22 mars 2018**, au siège de l'ARSIA - Allée des Artisans, 2 5590 Ciney ou par mail : [claudine.poncin@arsia.be](mailto:claudine.poncin@arsia.be) ou au plus tard le jour de la commission à laquelle vous assisterez.

## Commissions d'accompagnement

Bilan 2017 & projets 2018  
Altibiotique & nurserie du veau

- |                      |  |
|----------------------|--|
| <b>21</b><br>février | <b>VIRTON</b> (Centre Culturel)<br>A la Cour Marchal 8, 6760 Virton<br>20h             |
| <b>01</b><br>mars    | <b>LES WALEFFES</b> (Le Bocas)<br>Rue boca de Waremme 2 - 4317 Les Waleffes<br>20h     |
| <b>07</b><br>mars    | <b>BRAINE-L-C</b> (Ferme des Nauves)<br>Chemin de Naast 10, 7090 Braine-L-C<br>13h30   |
| <b>15</b><br>mars    | <b>ANDENNE</b> (Agence CRELAN)<br>Avenue Roi Albert 104, 5300 Andenne<br>20h           |
| <b>19</b><br>mars    | <b>OPPAGNE</b> (salle du village)<br>Wenin 7, 6940 Durbuy<br>20h                       |
| <b>22</b><br>mars    | <b>MEYRODE</b> (Café-Restaurant AN TERRESE)<br>Martinusstrasse 98, 4770 Meyrode<br>20h |

# Ces maladies qui s'achètent... et qui peuvent être décelées!

Après avoir présenté en janvier notre nouveau Kit Achat, nous revenons ce mois-ci sur l'ensemble des maladies qui peuvent s'introduire dans un élevage à la faveur d'un achat ou encore de retour de tout rassemblement d'animaux.

Le tableau ci-dessous vous présente une synthèse des maladies potentiellement transmissibles, obligatoirement détectées ou détectables, « sur base volontaire » en recourant par exemple au Kit Achat proposé à l'ARSIA.

A l'accueil de tout nouvel animal, la première règle de biosécurité est d'appeler son vétérinaire d'épidémiologie, votre meil-

leur allié pour affronter cette armada de germes... Son examen clinique permettra d'évaluer l'état général de l'animal et d'effectuer les prélèvements nécessaires à transmettre au laboratoire.

En plus des analyses obligatoires (brucellose, tuberculose, et désormais IBR), il est hautement recommandé d'élargir le check-up aux maladies actuellement en circulation dans nos troupeaux, ce que

nous observons quotidiennement au laboratoire quand ce n'est pas en salle d'autopsie... Pour cette raison, elles sont proposées dans notre Kit Achat, à un tarif raisonnable pour tout éleveur cotisant. Un investissement relativement minime eu égard aux pertes financières engendrées lorsque la maladie franchit le seuil et brise brutalement ou insidieusement l'équilibre sanitaire du troupeau.

MALADIES testables à l'achat (KA = incluses dans Kit Achat)	RECHERCHE OBLIGATOIRE	MÉTHODE	ÂGE	DÉLAI de réalisation (jours max.)	VICE RÉDHIBITOIRE	ZOONOSE
Brucellose	oui (si provenance pays non indemne)	Prise de sang (PS)	≥ 24 mois	5	oui	oui
Tuberculose	oui	Intradermo-réaction	≥ 6 semaines		oui	oui
IBR	oui	PS : à l'achat et 28 à 50 jours après	Tout bovin	7		non
BVD	non*	PS		7	oui (IPI)	non
Paratuberculose (KA)	non	PS (+ MF***)	≥ 24 mois	7	oui	non
Néosporose (KA)	non	PS	Femelle	7	oui (femelle)	non
Fièvre Q (KA)	non	PS	Tout bovin	10	non	oui
Leptospirose (KA)	non	PS	Tout bovin	10	non	oui
Salmonellose (KA)	non	PS	Tout bovin	10	non	oui
Mycoplasmosse (KA)	non	PS (+ Ecouvillon nasal***)	Tout bovin	10	non	non
Besnoitiose	non**	PS	Tout bovin	10	non	non

\*Tous les bovins de statut « Inconnu » devaient être testés pour le 31 décembre 2017 et ceux qui le seraient encore sont devenus non commercialisables. Il est toutefois vivement recommandé de recontrôler tout bovin acheté de statut « Non IPI par descendance ». Un test positif sera suivi par un second après 4 semaines afin de préciser s'il s'agit d'un IPI ou d'un animal virémique transitoire. Enfin, nous recommandons vivement de ne pas acquérir de femelles gestantes.

\*\* Tout bovin importé de pays où sévit la besnoitiose, à savoir la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Suisse sera analysé automatiquement, sans frais pour l'éleveur wallon. Il s'agit d'une action de vigilance collective envers la besnoitiose mise en place par et à l'ARSIA, en collaboration avec le Fonds sanitaire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

\*\*\* Pour la paratuberculose et la mycoplasmosse, la PS ne permet malheureusement pas de détecter tous les animaux infectés. Il est possible de compenser cette faiblesse en recherchant directement le germe via une analyse PCR, sur matières fécales pour la paratuberculose, sur écouvillon nasal pour la mycoplasmosse. Ces analyses sont toutefois coûteuses. La Province de Hainaut les finance en partie pour les éleveurs hennuyers. PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE WWW.ARSIA.BE

Ce tableau synthétique n'est hélas pas exhaustif... car on pourrait aussi évoquer les bactéries de la maladie de Mortellaro, les acariens de la gale, les champignons de la teigne,...

Cela justifie d'autant plus la nécessité de la quarantaine.

## Pour une bonne quarantaine

Tout bovin introduit est en phase de stress, généré par les changements (troupeau, alimentation,...) et les conditions de transport. L'animal est en déséquilibre immunitaire, et passe d'un microbisme d'étable à un autre. Une mesure essentielle est sans conteste l'application de la quarantaine laquelle permet d'observer, d'analyser et au besoin de traiter le bovin, avant son admission dans le troupeau.

### 1. La quarantaine s'impose :

- lors de toute introduction d'animaux,
- au retour d'un rassemblement d'animaux : concours, champ de foire, pâturage collectif...
- lors d'un mélange accidentel d'animaux,
- lorsqu'un animal est malade.

### 2. L'endroit idéal est :

- un local spécifique,
- une vieille étable,
- un pré isolé,
- à défaut un local avec des animaux de réforme.

3. La durée minimum de 15 jours est recommandée mais dépend aussi de l'obtention des résultats d'analyses favorables.

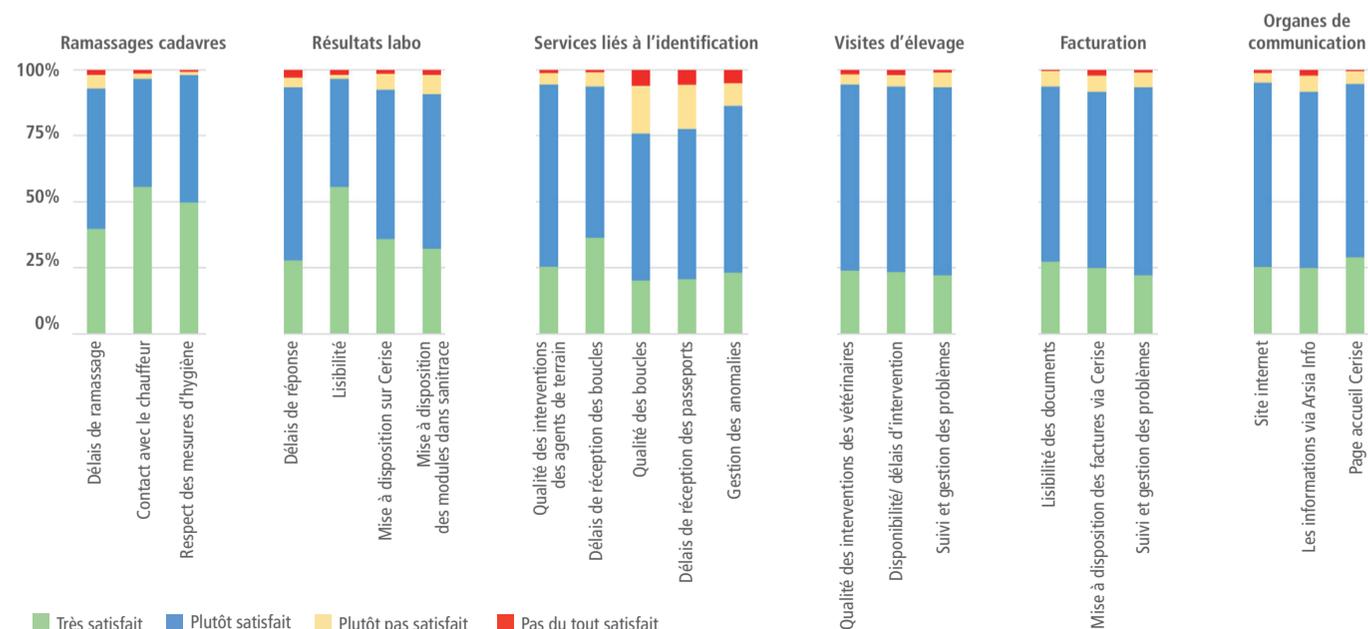
4. Un nettoyage et une désinfection du local de quarantaine sont nécessaires suite au départ des animaux.

# Enquête de satisfaction... très satisfaisante !

Fin 2017, l'Arisia a renouvelé son enquête de satisfaction auprès des éleveurs wallons faisant appel à ses services, et en particulier utilisateurs de CERISE. A lui seul déjà, le taux de participation est très honorable, avec près de 1200 participant(e)s. L'ARSIA les remercie toutes et tous, car nous avons besoin de ces avis pour orienter nos pistes d'amélioration.

La satisfaction globale est très bonne puisque pas moins de 90% des clients s'estiment satisfaits de l'ensemble des services. Le point sensible est essentiellement lié à la qualité des boucles et aux délais et livraisons relevant de la Poste. En page 3, M. Dubois, Directeur du département Traçabilité, revient longuement sur le problème de tenue que posent actuellement les boucles à biopsie.

Parmi les remarques positives, sont révélés la grande disponibilité et l'accueil agréable et compétent du personnel. Ventilée selon les services proposés par notre asbl, il ressort de l'enquête les éléments suivants, rassemblés dans le graphique ci-dessous.



But de toute enquête menée dans une association telle que la nôtre, celle-ci nous indique précisément les améliorations que nous veillerons autant et dès que possible à apporter.

# « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ... »

Depuis quelques mois, nous constatons une recrudescence de plaintes liées aux observations de nombreux naisseurs et détenteurs de bovins : un plus grand nombre de boucles d'identification se cassent et doivent donc être remplacées.

Ce nouvel épisode de l'identification des bovins nous ramène près de 25 ans en arrière, quand le taux de remplacement des boucles perdues variait allègrement entre 15 et 20 % par an, et nous replonge dans les mêmes situations vécues sur le terrain à l'époque : conviction qu'on est le seul touché par ce problème, conclusion rapide qu'une série de boucles est seule concernée, énervement au téléphone, retour de plaquettes détachées, allégations sur le manque de prévention, certitude que rien n'a été fait pour solutionner le problème, etc, etc,...

Pourtant, tous les problèmes anciens semblaient résolus, dès lors qu'on ne perdait presque plus de boucles et qu'après 20 ans d'utilisation d'un matériel d'identification apparemment à toute épreuve, le taux de remplacement était passé sous les 2,5% par an.

## Que s'est-il donc passé en 2017 ?

Le constat fait par chacun concerne essentiellement la rupture de certaines boucles à tête blanche, celles utilisées pour le prélèvement du confetti d'oreille destiné au dépistage des veaux IPI en BVD, et ce dans une plus grande proportion que la boucle traditionnelle, apposée à l'autre oreille.

Toutes ces boucles à prélèvement se cassent à peu près au même endroit, c'est-à-dire au milieu du fût de la plaquette mâle (voir photo 1), 2,5 à 3 ans après la naissance en moyenne. Il s'agit effectivement de boucles fabriquées dans le courant de l'année 2014, et livrées dans tous les troupeaux au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de cette même année, alors que la lutte contre la BVD allait entrer obligatoirement en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Quelques explications techniques...

Peu d'éleveurs l'ont observé, mais les marques d'identification évoluent au cours du temps, selon l'usage particulier auquel on les destine.

Fin des années 90, la boucle classique a été améliorée étape par étape, parfois de façon discrète, pour aboutir au modèle délivré fin 1999, et toujours utilisé exclusivement à fin d'identification jusqu'en 2014. Comme déjà évoqué plus haut, ce modèle presque parfait a permis de réduire fortement le taux de remplacement, conjointement à une sensibilisation générale des utilisateurs quant à la bonne façon de poser les boucles et aux risques des pièges à boucles dans l'environnement de chaque exploitation.

Si la forme et les épaisseurs de la plaquette n'ont plus vraiment changé au cours des 20 dernières années, le plus gros changement a touché le fût mâle au moment de la mise au point de la boucle à prélèvement.

### La photo 2 montre la différence entre 3 types de boucle mâle.

Au centre, le fût pointu de la boucle classique, à gauche le fût blanc en plastique dur contenant le trocart à prélèvement BVD (2014-2017) et à droite le fût mâle en plastique classique (souple) à épaulement permettant une pose via le trocart (2017-...).

C'est donc le fût blanc en plastique dur, beaucoup plus rigide et qui devient cassant avec le temps, qui nous pose actuellement problème et qui a poussé à évoluer vers un nouveau modèle, agréé en décembre 2016 et distribué depuis avril 2017.

Cette évolution est le fait de nouveaux objectifs à atteindre pour améliorer la traçabilité et la santé de nos troupeaux et de nos animaux, en tentant d'optimiser les ressources et les moyens, pour que chaque action entreprise coûte le moins cher possible en amortissant les différentes charges sur plusieurs objectifs simultanés, alliant identification, santé, traçabilité, filiation et même génétique.

Même si pour l'autorité de contrôle, une marque auriculaire est avant tout un outil d'identification et de suivi de la traçabilité, il est clairement évident que sans ce type de boucle à prélèvement, le programme de lutte contre la BVD n'aurait jamais pu être lancé de la même façon et au coût le plus juste, en évitant de recourir à une prise de sang avec visite systématique du vétérinaire à chaque naissance, impayable et impraticable.

## Manque de précaution, ou défaut de prévoyance ?

Certains éleveurs se sont plaints d'un manque de prévoyance de notre part, et de ne pas avoir pris les précautions nécessaires avant de mettre ces nouvelles boucles en circulation.

Nous rappellerons simplement ici qu'avant d'agréer un nouveau modèle de boucle, la procédure officielle impose une étude préalable, avec l'analyse de nombreux critères, ainsi que des tests pratiques de pose via une commission indépendante composée de représentants éleveurs, de l'ARSIA et de son homologue flamande, la DGZ.

Pour le 1<sup>er</sup> modèle de boucle à prélèvement, nous avons même pu bénéficier en 2009 et 2010 d'un essai sur le terrain financé par la Province de Hainaut dans une cinquantaine de troupeaux, pour étudier la faisabilité de la mise en place d'une lutte contre la BVD enfin efficace. Plus de 4000 paires de boucles à prélèvement ont été placées, et 50 troupeaux suivis et comparés à une cinquantaine de troupeaux qui identifiaient normalement leurs veaux.

Après 15 à 18 mois, les taux de remplacement des 2 groupes ont été comparés et ne montraient pas de différences significatives pour les boucles testées. De plus, au sein des troupeaux hennuyers, on a constaté plus de différences dans la tenue des boucles entre les troupeaux, qu'entre les 2 types de boucles dans un même troupeau. Cette différence entre troupeaux était également déjà bien connue dans le cadre du suivi des boucles classiques, liée à ce que nous qualifions « la variable d'environnement des exploitations ».

C'est donc sur base de ces conclusions que cette boucle à prélèvement a finalement été agréée officiellement pour assurer le programme de lutte contre la BVD, avec les mêmes garanties de facilité de pose, d'inviolabilité et de limitation des fraudes que celles apportées par la boucle classique.

## Et maintenant, que fait-on ?

Certains éleveurs prétendent également que nous n'entendons pas leurs plaintes et ne faisons rien pour corriger la situation.

Cette affirmation est bien entendu complètement fautive, dès lors que 2 ans après le début du dépistage BVD obligatoire, un nouveau modèle de boucle a été agréé en Belgique, après des essais réalisés en France dans un certain nombre de troupeaux sur 4 versions améliorées jusqu'à aboutir au nouveau modèle également

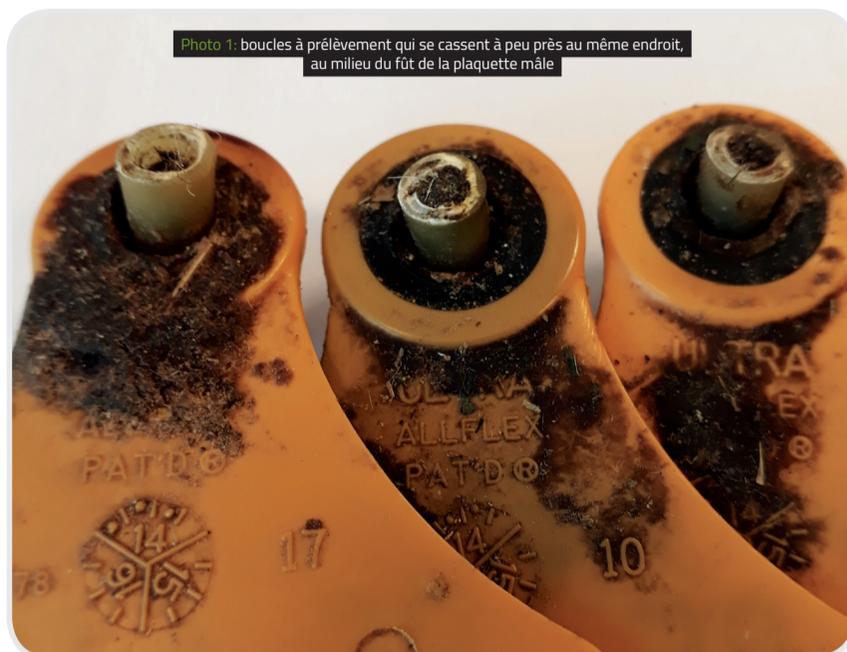


Photo 1 : boucles à prélèvement qui se cassent à peu près au même endroit, au milieu du fût de la plaquette mâle



Photo 2 : différence entre 3 types de boucle mâle

agréé officiellement chez nos voisins français.

Bien sûr, nous devons tous vivre encore 2 « mauvaises » années avec cette augmentation des remplacements de boucles perdues, et la charge supplémentaire de surveillance et de gestion que cela demande. Il faut en effet s'attendre à ce que le taux actuel de remplacement continue de croître.

En effet, nous nous retrouvons tous, détenteurs et responsables de l'ARSIA devant une situation que nous ne pouvons plus changer même si elle ne nous convient pas. Les boucles à prélèvement BVD de 1<sup>ère</sup> génération ont été placées sur tous les veaux nouveau-nés depuis 2015, elles restent en place pour la plupart jusqu'à l'âge de 2 ans et demi à 3 ans, et seront remplacées au fur et à mesure par des boucles qui ont fait leur preuve de longévité depuis presque 20 ans avec un taux de remplacement réduit au minimum.

Les frais supplémentaires du rebouclage restent malgré tout limités, et il n'est pour l'instant pas question d'une intervention financière mutuelle de l'ARSIA car les boucles livrées en 2014 ont été vendues avec une ristourne de 10 %, qui compense en partie les frais de rebouclage actuels, avec un taux de remplacement de 3,05 % en 2017, soit la moitié de ce qu'il était encore il y a 12 ans.

Nous rappellerons également une fois encore que cette boucle particulière, qui nous pose actuellement quelques soucis, avait un profil multi-usages lequel a permis de mettre en place une lutte contre la BVD efficace et à moindre coût, avec des résultats très positifs après 2 ans déjà, bien qu'elle doive malheureusement être prolongée par manque de responsabilité solidaire de certains éleveurs.

Sans vouloir minimiser la problématique des pertes de boucles, dont de nombreux détenteurs conservent toujours un mauvais souvenir, il serait intéressant de se pencher sur l'importance de ces coûts bien visibles, en les comparant avec les avantages moins évidents mais pourtant bien réels d'un programme sanitaire rondement mené, alors que plusieurs décennies durant, il nous était impossible d'en venir à bout par manque d'un outil adéquat.

Tous nos espoirs reposent maintenant sur le bon comportement que devrait présenter la nouvelle boucle à biopsie, livrée depuis le mois d'avril dernier, dans un contexte environnemental des exploitations favorisant une tenue plus acceptable.



# Il y a antibiorésistance... et « vermifurésistance »



## Un plan de lutte intégré pour nos petits ruminants

Grâce aux plans de lutte nationaux d'envergure et à la vaccination, nous parvenons à éradiquer ou en tout cas à maîtriser des maladies bactériennes et virales. Il n'en va pas de même pour les maladies liées aux parasites, tant digestives que cutanées. Nos moutons, spécialistes de la tonte « à ras » sont quantitativement plus « exposés » à l'ingestion d'œufs et larves de parasites digestifs que les bovins ou les caprins, ces derniers préférant la cueillette lorsqu'ils en ont l'opportunité. Entre-temps, les résistances aux vermifuges se développent à toute allure et elles existent contre toutes les molécules, même les plus récentes. A l'attention des éleveurs, voici les échos de deux demi-journées de formation pour les vétérinaires... car la collaboration entre les uns et les autres est essentielle.

Ces deux rencontres furent l'occasion pour l'un de nos vétérinaires pathologistes, Thierry Petitjean, de rappeler l'importance d'un diagnostic précis avant (et après...) traitement, démarche qui tient toute sa place dans un plan de lutte intégrée, développé quant à lui par Ariane Meersschaert, vétérinaire de l'asbl Natagriwal.

### Un plan de lutte intégrée : pourquoi y adhérer ?

La gestion raisonnée des antiparasitaires, mais aussi des parasites, repose sur des enjeux sanitaires, écologiques et économiques.

Première notion, essentielle : un « équilibre » entre l'hôte et le parasite est en réalité nécessaire à obtenir et maintenir, car il permet de stimuler l'immunité de l'animal et l'immunité générale, laquelle engendre à son tour la sélection naturelle des individus plus résistants aux parasitoses.

Par ailleurs, les résistances aux molécules vermifuges se développent, voire sont déjà bien installées pour certains produits. Notre vétérinaire pathologiste peut en témoigner à l'ARSIA : certains cadavres d'animaux envoyés à l'autopsie, pourtant préalablement vermifugés, « regorgent » littéralement de parasites ...

Certains vermifuges ont un impact sur la biodiversité, en la déséquilibrant un peu ou dangereusement, d'autant plus qu'ils le font « discrètement », pour qui n'observe pas la nature autour de lui... L'histoire des insectes dits « coprophages », présents dans les bouses et crottes, illustre concrètement la nécessité d'un plan de lutte, qualifiée pour cette raison d'« intégrée ». Toxiques pour ces insectes, des vermifuges privent ainsi de nourriture leurs prédateurs que sont certains oiseaux, les hérissons ou encore les chauves-souris. Ces dernières représentent pourtant un insecticide naturel, économique et efficace : parmi les 3 000 insectes qu'elles ingèrent chacune par nuit, se comptent aussi les insectes nuisibles aux productions agricoles tels qu' hannetons ou tipules dont les larves sont responsables du jaunissement des herbages. Y passent aussi les insectes néfastes pour le bétail ; les mouches piqueuses capables de transmettre nombre d'agents pathogènes sont en effet dans les étables les proies favorites du « murin à oreilles échancrées »...

Par ailleurs, la présence de ces insectes coprophages est indispensable à l'équilibre de ce qui, précisément, nourrit nos ruminants : la prairie et sa terre, qu'ils aèrent grâce aux micro-galeries creusées - elles-mêmes favorables à la rétention d'eau - et qu'ils fertilisent, augmentant de la sorte les surfaces pâturables.

Enfin, en termes de coût, tout éleveur de petits ruminants sait que le budget d'un traitement systématique pour un troupeau de 100 moutons, par exemple, se situe entre 50 et 125 € et à raison de 3, 4 traitements annuels, entre 150 et 500 €/an. Quant aux chèvres, le Professeur Losson de la Faculté de Médecine Vétérinaire a rappelé lors de la formation que l'arsenal thérapeutique est très limité, puisqu'aucun antiparasitaire n'a d'autorisation de mise sur le marché pour cette espèce en Belgique et que toute administration doit se faire via la cascade et l'importation de pays limitrophes.

Attention toutefois, ne pas traiter du tout serait aussi prendre un risque ! Il y a un juste équilibre à trouver entre l'absence de traitement et le surtraitement. Cela passe par un bon suivi de son troupeau, et un plan de lutte intégrée adapté car chaque situation d'élevage est unique. Il ne faut donc pas voir de recette toute faite dans les méthodes décrites ci-après...

### Les bonnes pratiques : Un bon diagnostic...

A l'instar des maladies microbiennes, la prévention et la décision d'intervention passent par la clinique ET le labo ; un suivi régulier tout au long de l'année permet d'appréhender au mieux le problème. Pour répondre à la démarche clinique et diagnostique du vétérinaire lors de demande d'examen parasitaire, deux analyses sur prélèvement de matières fécales (coprologies) sont réalisables, la 'flottaison simple' et la méthode de comptage des œufs\*.

La flottaison simple permet de détecter au microscope les œufs de parasites présents dans les matières fécales. C'est une analyse avant tout qualitative, visant à diagnostiquer les grandes familles de vers parasitant l'animal. Méthode très sensible, elle est notamment très appropriée pour identifier la douve du foie.

### \*Deux analyses utiles et à petit prix

Pour les petits ruminants, l'ARSIA combine systématiquement les deux méthodes d'analyse existantes pour confirmer la présence de parasites.

Afin de comprimer au maximum leur coût (7,79€ chacune, prix « éleveur cotisant »), l'ARSIA propose pour les éleveurs cotisants à la mutuelle ARSIA+ un tarif préférentiel de 10,21 € qui sera appliqué automatiquement sur tout échantillon de matières fécales de petits ruminants soumis au laboratoire à des fins de diagnostic. Pour les non-cotisants, il s'élève à 36,25€.

La méthode de Mac Master est une méthode quantitative : elle consiste à dénombrer précisément le nombre d'œufs présents par gramme de matières fécales. En confrontant cette valeur à des seuils de référence, l'interprétation et la gestion du parasitisme en seront éclairées et facilitées pour le vétérinaire. L'efficacité d'un vermifuge peut par ailleurs également être estimée.

Ces analyses ne sont pas infaillibles, à 100% s'entend, mais ce sont les seuls outils de diagnostic pour évaluer l'efficacité d'un traitement antiparasitaire ou la résistance à ce même traitement, évaluer la charge parasitaire en temps réel, et identifier au mieux le parasite présent pour un traitement approprié.

En règle générale, ces tests doivent idéalement être réalisés pour les ovins et les caprins 1 mois après la sortie et ensuite tous les mois ou 2 mois pendant la saison de pâture. Pour les chèvres qui seraient élevées hors-sol, le risque de parasitisme est moins important mais il n'est pas nul, et une coprologie de temps à autre peut également s'avérer utile.

Enfin et au besoin, il reste la possibilité de réaliser une autopsie qui, à elle seule déjà, révélera le cas échéant la présence de parasites digestifs et leurs impacts sur les organes, voire la cause de la mort de l'animal.

### ... Couplé à une bonne gestion des pâtures

Disons-le d'emblée, il s'agit d'un exercice difficile dans certaines situations... Voici quelques règles, à adapter selon les possibilités de chaque élevage. Tous ces points ne sont pas d'emblée réalisables, mais leur 'addi-

tion' est inversement proportionnelle au parasitisme global.

- Porter une attention toute particulière aux jeunes animaux mis au pâturage.
- Utiliser les parcelles les moins saines pour les animaux moins à risque.
- Déplacer les brebis et/ou chèvres toutes les 3 à 4 semaines vers des pâturages non utilisés plus tôt dans l'année.
- Récolter en foin ou en ensilage l'herbe qui repousse sur les prairies pâturées au printemps.
- Limiter le chargement animal à l'hectare.
- Proscrire le pâturage trop ras car la grande majorité des larves infestantes des vers se trouvent sous 5 cm d'herbe, et compléter lorsque l'herbe est insuffisante pour éviter que les animaux ne rasant l'herbe.
- Empêcher l'accès aux zones humides.
- Éviter que les animaux à risque pâturent aux conditions optimales pour les parasites : rosée, pluie, temps frais.
- Composter le fumier à épandre : cela détruit les larves.

Pour plus d'infos sur le plan de lutte intégrée, contactez Natagriwal : [www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be)

## Quelques notions essentielles à retenir

- Eradiquer le parasite est illusoire sur le long terme, il faut par contre **apprendre à vivre avec !**
- Les résistances aux vermifuges sont **répandues** en élevage ovin et caprin et **augmentent** d'année en année.
- Attention à l'automédication de vos animaux. Beaucoup de vermifuges **ne sont pas administrés correctement** : méthode, dose trop faible, molécule inefficace ... **votre vétérinaire est là pour vous conseiller.**
- La résistance peut être « importée » dans un élevage lors d'**introduction d'animaux porteurs**... Tout nouvel animal doit faire l'objet d'un traitement correct et d'une **quarantaine**, de façon à éliminer les vers résistants.
- Des moutons et chèvres adultes en **bonne condition et en bonne santé ont une immunité** contre la plupart de leurs parasites, ce qui signifie que les adultes doivent rarement être vermifugés.
- Traitez au **bon moment et avec le bon produit !** Votre vétérinaire posera un diagnostic sur base d'une coprologie (analyses de matières fécales). La plupart des éleveurs qui font ainsi contrôler le parasitisme de leur élevage utilisent moins de vermifuges, sans perte de performance de leur troupeau. En général, les agneaux et chevreaux se portent même mieux, parce qu'ils sont traités au bon moment avec la bonne molécule.
- Vermifuger les animaux et les mettre immédiatement sur une pâture propre augmente le risque de développement de résistances ! Le fait de **retarder le changement de pâture de quelques jours ou de laisser quelques animaux non traités** en présence de ceux que l'on traite réduit ce risque. C'est la notion de « population-refuge ».
- Lorsque la résistance est là, il n'y a pas de marche arrière... Le développement et la mise sur le marché d'une nouvelle molécule antiparasitaire est estimé entre 90 et 120 millions d'euros, et il **n'est pas certain qu'il y aura de nouvelles molécules à l'avenir.**
- Il **n'est pas trop tard !** Nous pouvons ralentir la progression des résistances et protéger l'avenir de l'élevage ovin et caprin, mais nous devons agir maintenant ! Comment ? **En respectant un plan de lutte intégrée.**